

cotisations prelevées sans carte verte

Par januel, le 11/04/2013 à 17:00

bonjour,

Depuis 4 ans je paie une assurance pour ma voiture dont je n ai jamais changée la carte grise ayant perdu la certificat de session (I ancien propriétaire est décédé). Depuis quelques mois , je ne reçois plus de carte verte, sous pretexte de mon non changement de carte grise, cependant les prelévements sont toujours effectués. Je ne suis meme pas sur d avoir signé le contract le jour de I obtention de I assurance, ma maman s en etant chargé pour moi (pas de procuration).

Suis je en droit de reclamer mes talons d assurance ou le remboursement de mes 4 années de cotisations si effectivement le courtier, via sa maison mere,n avait pas le droit de m assurer??

Merci pour vos conseils